

DELIBERATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT « USAGER » ÉLU À LA CFVU – BUREAU DE LA
CFVU

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'arrêté UCA-2018-518 portant proclamation des résultats - Élections aux conseils centraux -collège usagers- et
conseils d'UFR - Scrutin du 20/11/2018 ;
Considérant les candidatures de Madame Marie BINEAU et Madame Anna MENDEZ ;
Vu les présentations de Madame Marie BINEAU et Madame Anna MENDEZ ;
Vu le vote à bulletin secret effectué ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de désigner Marie BINEAU comme représentante « USAGER » élue à la CFVU au Bureau de la CFVU à la majorité
absolue des membres CFVU.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 41

Membres présents et représentés : 32

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Nombre de voix pour Marie BINEAU : 25

Nombre de voix pour Anna MENDEZ : 5

Le Président,

Annexe : Procès-verbal de dépouillement du scrutin

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2019-01-29-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT
ÉLECTION DU 29/01/2019 (CFVU) DU REPRÉSENTANT « USAGER » ÉLU À LA CFVU AU BUREAU
DE LA CFVU

Nombre de votants	Nombre de blancs	Nombre de nuls	Total à déduire	Bulletins valables
32	2	0	2	30

Candidats	Marie BINEAU	Anna MENDEZ
Nombre de voix	25	5

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/01/2019.

Les assesseurs :

Le Président de l'Université
Clermont Auvergne

Mathias BERNARD